

G/R

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENGARI.-

Ruhengeri, le 10 septembre 1953.-

N° 2472 /HUIS.-



A Maître LIEBAERT, Avocat à
U S U M B U R A .-

Maître,

J'ai l'honneur de vous renvoyer l'original
de la signification du jugement et commandement préalable à la
saisie exécution.- Signification faite à Monsieur Jean LENS,
représentant TINOR, le Sieur CASAIS a quitté le Service de TINOR
depuis plusieurs mois. A quitté Ruhengeri le 30/12/1952 pour
Kisenyi.-

L'HUISSIER, E. BAUDART.-


ALBERT LIEBAERT

AVOCAT PRÈS LE TRIBUNAL D'APPEL
DU RUANDA-URUNDI

LICENCIÉ EN SCIENCES NOTARIALES

AA/800/1438.

2488/HUISSIER

Recu le 2-9-53
M. Bandak

USUMBURA, LE
B.P. 233 - Tel, 252

20 août 1953.

Monsieur le Greffier,

Vous voudrez bien trouver ci-joint un dossier en
cause OLD EAST c/ CASAIS

Transmis à Monsieur
l'Huissier de Ruhengeri
pour signification, avec
instruction de renvoyer
le dossier directement
à Maître Liebaert, à
Usumbura.

Le Greffier,

Je vous saurais gré de bien vouloir le transférer à
l'Huissier compétent aux fins de signification à TENOR,

Avec mes remerciements, croyez Monsieur le Greffier
à ma considération sincère.